Charte du Printemps Dignois

Nous sommes des habitants du pays dignois motivés par l'envie d'agir pour leur ville maintenant et demain. D'autres habitent l'aggmomération PPA et veulent peser sur les conseillers communautaires issus de la liste municipale majoritaire. Certains sont adhérents à des organisations politiques, associatives ou syndicales, d'autres sont de simples citoyens sans affiliation. Nous sommes tous attachés aux valeurs de justice sociale, de coopération, de solidarité, d'égalité, d'humanisme et sensibles aux questions écologiques.

Nous sommes convaincus que les projets portés à l'échelle communale, comme à l'échelle de l'agglomération, doivent se construire à partir des besoins et des idées portées par une aspiration citoyenne la plus large possible. C'est pourquoi, dans le cadre des élections municipales à venir et au delà, le Printemps Dignois s'engage à :

Dans le cadre de la campagne électorale à proposer un projet municipal ancré à gauche, élaboré en lien étroit avec les habitants, les acteurs associatifs, culturels, de l'économie sociale et solidaire, … (notamment via l'organisation de réunions publiques, les retours du questionnaire ou encore via les contributions fournies via le site internet du Printemps Dignois et ses réseaux) ;

À constituer une liste de la manière la plus ouverte et transparente possible : les candidats sont désignés collectivement, après définition des missions et qualités attendues des futurs élus, par une méthode d'intelligence collective adaptée (par exemple, via une élection dite « sans candidat ».

Après l'échéance électorale, d'exercer le mandat selon les principes de :

- Démocratie directe et participative : redonner du pouvoir de décision aux citoyens, au delà de la simple information, consultation, concertation.

- Transparence : les élus s'engagent à une transparence totale de la vie politique municipale, notamment par des moyens de communication variés et accessibles.

- Coopération : collégialité et partage des responsabilités entre les différents élus, y compris ceux de l'opposition, évitant la concentration des pouvoirs entre les seules mains du maire élu et de ses adjoints.

- Proximité : les élus doivent restés accessibles aux administrés et être présents sur le terrain.

En outre, les élus du Printemps Dignois auront à coeur de renoncer au cumul des mandats, devront rester vigilants à ne pas devenir de nouveaux « professionnels de la politique », se soumettre au principe du mandat révocatoire initié par les citoyens, ou encore de ne pas effectuer plus de deux mandats consécutifs.

En interne, le Printemps Dignois est attaché à fonctionner de manière horizontale et démocratique. Afin de permettre aux échanges de se dérouler dans des conditions agréables et sécurisantes, nous adoptons un cadre relationnel dont les principes sont principalement : l'écoute attentive et bienveillante - prise de parole concise - favoriser l'expression de tous - veiller à ce qu'aucune hiérarchie, aucun raport de domination ne s'installe - la confidentalité des échanges (CR en respectant l'anonymat des participants).

Au début de chaque réunion, une personne est désignée pour animer les échanges en veillant au respect de ce cadre, ainsi qu'un secrétaire chargé d'élaborer un compte rendu qui sera rendu accessible à tous.

Processus de décision : Les décisions sont prises de préférence au consensus. À défaut, elles le sont au consentement (décision prise une fois les objections fondamentales à la proposition faite on été collectivement levées) ou bien, au vote majoritaire + 1 voix.

Lors de nos échanges avec les acteurs extérieurs, nos partenaires et avec les médias, nous privilégions un fonctionnement en binôme de préférence paritaire et tournant, de manière à éviter la récupération / la personnification de notre collectif. Ces échanges, doivent faire l'objet d'un compte rendu écrit et accessible à l'ensemble des membres du Printemps Dignois.

Le Printemps Dignois est un collectif citoyen qui doit fonctionner en dehors de l'influence des organisations politiques. Il est à ce titre entendu que toute personne qui composera la liste, sera investie au nom du Printemps Dignois et pas seulement comme membre de son parti.

Il est également entendu que l'appartenance politique d'un membre de notre collectif, ne peux être un argument suffisant à revandiquer une place ou une fonction au sein de la liste, comme dans le cadre de la vie interne de notre collectif.

Chaque membre du Printemps Dignois a la possibilié de se retirer du collectif sur simple déclaration. Le nom respect de la présente, est un motif de suspension ou d'exclusion du collectif (décision collégiale). Au regard de notre engagement militant, nous considérons que la Printemps Dignois ne peut s'engager aux côtés de personnes faisant la promotion d'une idéologie ou tenant des propos à caractère raciste, sexiste ou plus généralement à caractère discriminatoire.

Pour toute question, remarque ou signalement, une adresse mail est à disposition de l'ensemble des membres du collectif : soutien@printemps-dignois.fr

En signant cette charte, je m'engage personnellement à :

- à participer autant que possible aux réflexions, discussions et réunions du Printemps Dignois, en respectant ses principes de fonctionnement ;

- à contribuer de la sorte à l'élaboration du projet pour les municipales 2026 de Digne-les-Bains en accord avec notre démarche et ses valeurs.

Je soussigné, _____, reconnais avoir lu et accepter la présente charte.

Le _____/_____/_____, à _____

Signature :